

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-LOGEMENT

**OBJET : SITE  
PATRIMONIAL  
REMARQUABLE –  
ADHESION A SITES  
ET CITES  
REMARQUABLES DE  
FRANCE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE  
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE  
DU **24 NOV. 2021**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES,  
Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Prèscillia  
GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :** Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine  
CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte  
BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne  
GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,  
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

**Absents excusés :** Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel  
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey  
GAIANI

**Secrétaire :** Madame Sabine CHABERT

L'association Sites & Cités remarquables de France développe une action globale, politique et technique, urbanistique, économique, sociale et culturelle. Elle a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables". Peuvent adhérer les territoires dotés d'un Site Patrimonial Remarquable ou en préparation d'un classement.

Dans le cadre de la politique de protection et de valorisation du patrimoine communal, il est proposé d'adhérer à l'association Sites & Cités remarquables de France, qui a pour objectifs de :

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,
- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,

- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,
- accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,
- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

L'adhésion nécessite une cotisation annuelle, déterminée en fonction du nombre d'habitants, sur la base d'un forfait de 0,045 euros par habitant. La population de la commune est arrêtée à 12 467 habitants.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'adhésion à l'association Sites & Cités remarquables de France.

**LE CONSEIL MUNIIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Sites & Cités remarquables de France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la cotisation annuelle qui s'élève à 561.01 Euros.

**AUTORISE** Monsieur la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le  
**24 NOV 2021**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**23 NOV 2021**  
Par publication le :  
**24 NOV 2021**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021  
Reçu en préfecture le 23/11/2021  
Affiché le   
ID : 011-211100763-20211115-DB2021278-DE